



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉTATS GÉNÉRAUX
DE L'ENCADREMENT ET DE LA SURVEILLANCE DANS LA FILIÈRE AQUATIQUE



**AISANCE
AQUATIQUE**

Plan de prévention des noyades et de développement de l'Aisance Aquatique



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉTATS GÉNÉRAUX
DE L'ENCADREMENT ET DE LA SURVEILLANCE DANS LA FILIÈRE AQUATIQUE

**AISANCE
AQUATIQUE**

Plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique : Un plan en 4 axes :

Axe 1 : Promouvoir une approche responsable de l'environnement aquatique

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Axe 3 : Remédier à la pénurie d'enseignants

Axe 4 : Favoriser la création d'équipements dédiés à l'apprentissage

Les résultats de **l'enquête noyade de SPF 2018**, ont mis en avant une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles en France en particulier chez les enfants de moins de 6 ans.

Les ministères des sports et de la santé, avec l'appui de SpF, ont porté conjointement **la campagne 2019** de prévention des noyades liée au lancement du **plan « Aisance aquatique »**.

Cette campagne s'inscrit également dans le cadre de la **Stratégie nationale de santé 2018-2022** qui comporte une action de **prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.**

1/ la **surveillance permanente et rapprochée par un adulte** de la baignade des enfants, avec la campagne intitulée:

« **Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux !** »

2/ la prévention des noyades **lors des épisodes de fortes chaleurs** :
=> sensibiliser sur le risque de choc thermique lors des baignades ;
=> intégrer le risque dans la gestion sanitaire des vagues de chaleurs.
(guide ORSEC départemental destiné aux préfets de département)

+ *supports* :

- *dossier de presse sonore canicule/noyade (SpF)*
- *vignettes canicules réalisées pour les réseaux sociaux*



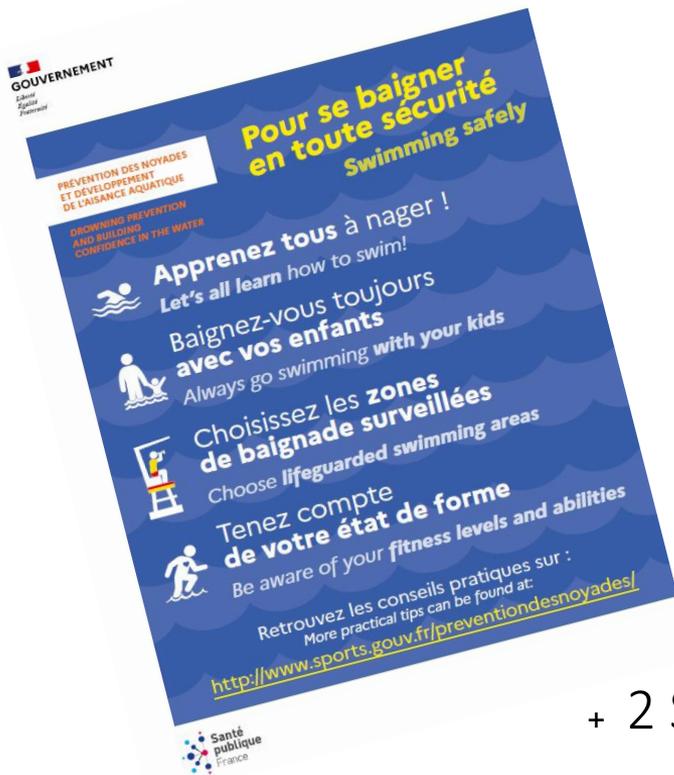
- une série de **7 tutoriels didactiques** à destination des familles,



- Des messages tout public « surveillance des enfants » et « se baigner dans les zones surveillées » ont été portés par des campagnes d'affichage



Campagne de prévention 2020 : 2 affiches bilingue anglais



+ 2 Spots radios dans 10 départements

des vignettes ont été créées pour les réseaux sociaux



En partenariat avec **décathlon**, une opération de prêt pour faire la promotion **des bouées de nage en eau libre** a été organisée sur différentes plages.



en 2021

- Des capsules de témoignage sur des accidents de noyade ont été filmées lors de la journée de prévention des noyades organisée à Lacanau



En 2021, l'opération de prêt de bouées de nage en eau libre a associé le ministère chargé des sports, **Décathlon** et les trois principaux organismes de secours et de sauvetage (**CRS, SNSM, FNSPF**) durant les mois de juillet et d'août. (+ 90 plages)

PRÉVENTION DES NOYADES ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANCE AQUATIQUE

Opération bouées de nage en eau libre

DOSSIER DE PRÉVENTION
JUILLET - AOÛT 2021
COMMUNIQUE DE PRESSE N°1020

POURQUOI UNE OPÉRATION DE BOUÉES DE NAGE EN EAU LIBRE ?
L'unique noyade manée par Santé Publique France en 2018, et réalisée tous les 3 ans, a permis de mettre en évidence que :
- Plus de 100 noyades à lieu en mer dans la bande des 300 m ou au-delà.
- 1/3 des noyades non suivies de décès est dû à un épisode de stress dans l'eau.

DANS QUEL CADRE CETTE OPÉRATION SE DÉROULE-T-ELLE ?
L'opération se déroule dans le cadre de la campagne de prévention des noyades 2021. Elle est menée en collaboration avec Décathlon, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), la compagnie républicaine de sécurité (CRS) et les Sauveteurs en Mer (SNSM).

sur quelle période ? L'opération se déroulera tout au long des mois de juillet et août 2021.

LE PUBLIC VISÉ : En priorité les personnes âgées de 45 ans et plus, mais il est pertinent de le proposer à l'ensemble des adultes afin de faire acquiescer un bon réflexe à terme.

COMMENT SE DÉROULE LE PRÊT ?
Les bouées sont prêtées sur les plages au niveau des postes de secours. Les modalités de prêt sont listées libre.



Opération prêt de bouées de nage en eau libre
90 plages, 600 bouées prêtées

La distribution de bouées ne doit pas être réalisée par une personne en surveillance.

Tout sur : www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/

Campagne de prévention 2022

- Réalisation et diffusion de 4 vidéos à **tonalité négative** :
- 2 à propos de la surveillance des parents (téléphone et apéritif)
- 1 pour les seniors : rappel de ne pas surestimer son état de forme, de nager le long du rivage
- 1 se baigner dans les zones surveillées et d'avoir recours si possible à des bouées de nage en eaux libres ;

Vidéos

- Des capsules de témoignage supplémentaire ont été réalisées



- Des vignettes et bannières complémentaires aux réalisations de 2021 ont été conçus
-

Contenu

- Convention avec la Federation des professionnels de la piscine et du spa F PPS , « vigiplotouf » ,
- 3 Journées Nationales de Prévention des Noyades : 2019 Toulon, 2021 Lacanau / 2022 Aix les bains
- Journée mondiale de prévention des noyades le 25 juillet
- Ressources EDUSCOL et information dans toutes les classes juin 2021
- ...



Plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique :

Un plan en 4 axes :

Axe 1 : Promouvoir une approche responsable de l'environnement aquatique

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Axe 3 : Remédier à la pénurie d'enseignants

Axe 4 : Favoriser la création d'équipements dédiés à l'apprentissage

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Publication d'un rapport inspection générale : Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades 2019 (Véronique Eloi-Roux; Thierry Maudet)

Concertation : Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique 4, 5 ,6 ans
Reims janvier 2020

Réglementation :

- **Rénovation du BPJEPS éducateur sportif « mention activités aquatiques et de la natation » AAN** (Arrêté 29 juillet 2021) en particulier compétences AAQ
- **CAEPMNS (arrêté du 20 janvier 2022) dont** analyse de pratique et AAQ
- Modification du nom du test « Aisance Aquatique » = **test Pass-nautique**, arrêté du 28 février 2022

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Réglementation :

- **Note de service natation scolaire et contribution de l'école à l'aisance aquatique** (parution BO EN le 03 mars 2022)
- **Test unique** : suppression de l' Attestation Scolaire du savoir nager ASSN, création du **Savoir Nager en Sécurité** - attestation ASNS dans tous les temps de l'enfant (scolaire périscolaire extra scolaire),

Textes ASNS dans le champ scolaire décret et arrêté 28 février 2022),

Texte **savoir nager en sécurité** hors du champs scolaire Arrêté du 9 août 2022



Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Pour répondre à la problématique dramatique des noyades des enfants de **moins de 6 ans** et à la volonté de promouvoir **un apprentissage précoce**, en **organisation massée** (plutôt tous les jours ou deux fois par jour qu'une fois par semaine) **et en grande profondeur** (sans appui plantaire), le ministère avec l'appui de l'ANS finance depuis 2019 des **classes et des stages bleus** (4-6 ans), des stages **j'apprends à nager (JAN)** pour les **6-12 ans** et **des formations pour les encadrants de l'aisance aquatique ou les instructeurs de l'aisance aquatique** (formateurs de formateurs)

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

- **Création d'une plateforme de recensement et de Cartographie des maitres nageurs** (près de 3500 à ce jour)



- **Identification et cartographie des maitres nageurs AAQ formés pour l'aisance aquatique et des instructeurs de l'aisance aquatique (formateurs d'encadrants)**

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Saisie des interventions aisance aquatique par **TOUT** Maître nageur ou MNS inscrit : classes bleues ou stages bleus financés et toute intervention AAQ non financée

The screenshot shows the 'Saisie d'une nouvelle intervention' (Enter a new intervention) page. On the left is a navigation menu with options: 'Mes interventions', 'Je saisais une intervention' (selected), 'Mes Placines', 'Mes Structures organisatrices', and 'Documents utiles'. The main area contains a 'Liste des intervenants présents durant l'intervention' section with a '+' button. Below this are input fields for 'Structure pour laquelle l'interviens' and 'Lieu d'intervention', both with '+' buttons. The 'Période d'intervention' section includes 'De' (29/01/2022) and 'Au' (09/01/2022) date pickers, and a 'Nombre de séances en piscine' field. There is a 'Subvention AAD' section with a dropdown menu. At the bottom, there are radio buttons for 'Cadre d'intervention' (Scolaire, Pré-scolaire, Extra-scolaire, Privé) and a 'Niveau final' dropdown. A 'Générer l'attestation' button is at the bottom right.

The screenshot shows an 'ATTESTATION' certificate from the 'MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS'. The title 'AISANCE AQUATIQUE' is prominently displayed. The certificate number is '0000037-00000001171'. It contains fields for 'Nom', 'Prénom', 'Session du' (29/01/2022), 'au' (09/01/2022), and 'Lieu' (48190 Bleymard). There are checkboxes for 'Palier 1', 'Palier 2', and 'Palier 3' (checked). The certificate is issued by a 'MAÎTRE-NAGEUR' and/or a 'PROFESSEUR DES ÉCOLES'. It includes fields for the names and signatures of both the instructor and the recipient. A footer note states: 'Quel que soit le niveau d'acquisition de l'aisance aquatique le pratiquant mineur doit rester en permanence sous la surveillance d'un adulte.'

- **Génération des attestations aisance aquatique** pour les enfants ayant suivi un cycle d'aisance aquatique (palier 1,2 ou 3)



Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Saisie par tout maître nageur ou MNS inscrit des **sessions de savoir nager en sécurité hors temps scolaire**

0000103-000000012028

ANNÉE D'OBTENTION 2023

ATTESTATION

« SAVOIR NAGER » EN SÉCURITÉ

Définie par l'arrêté du 9 août 2022 relatif à l'attestation du savoir nager en sécurité hors temps scolaire.

Nom : SI HADJ MOHAND..... Prénom : Salem.....

Date de naissance : 04/05/2014.....

Fait à : 19100.Brive-la-Gaillarde.le.24/01/2023.....

Délivrée par : Jonathan.MASHIKO.(3404).....

Signature de l'évaluateur :

- Génération des attestations du savoir nager en sécurité ASNS



DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DÉPLOYER L'AISANCE AQUATIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Des financements territoriaux :

« **Plan de prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique** »

Porteurs de projets éligibles :

Associations (clubs, comités, ligues), collectivités territoriales et leurs groupements

Des financements nationaux :

AAP national « Formations à l'enseignement de l'Aisance aquatique »

Porteurs de projets éligibles :

Fédérations sportives, collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics sous tutelle du ministère chargé des sports

PLAN DE PRÉVENTION DES NOYADES

Crédits territoriaux

« J'apprends à nager »

Stage d'apprentissage de la natation

Enfants de 6 à 12 ans ou adultes non nageurs de plus de 45 ans

Age décloisonné jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

Temps péri- / extra-scolaires

8-10 séances

« Aisance aquatique »

Stage d'apprentissage de l'aisance aquatique

Enfants de 4 à 6 ans

Age décloisonné jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

Enfants résidant prioritairement en territoires prioritaires (QPV/ZRR)

Tous les temps de l'enfant

8-10 séances / format massé / sans dispositif de flottaison / Appréhension de la profondeur

ORGANISER UNE FORMATION

Les formations seront organisées conjointement avec un organisme de formation agréé qui délivrera une attestation de formation continue « Instructeur Aisance aquatique » et/ou « Encadrant Aisance aquatique » aux participants, qui donne ainsi lieu à une reconnaissance des compétences acquises.

Cette attestation sera exigible par la suite pour encadrer une formation d'encadrants.

Formation « Encadrant Aisance aquatique » : Niveau 1 - 30h
adossée à une « classe bleue ou un stage bleu ». Les instructeurs stagiaires sont ainsi invités à intervenir auprès des élèves au cours de leur formation.

Formation « Instructeur Aisance aquatique » : Niveau 2 - 30h
à 60h (potentiellement en 2 temps)

Etre dispensée par des « instructeurs Aisance aquatique »

Etre accessible aux enseignants et éducateurs sportifs ayant un titre de maître-nageur sauveteur (MNS), maître-nageur (MN) ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Fiches métiers :

<http://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/formations-metiers>

SYNTHESE DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE 2019-2021

20,6M€ au bénéfice de 4 000 structures en faveur de **615 000 enfants** potentiellement touchés

Part nationale							Part territoriale												Total***			
"Citoyens du sport"			Aisance aquatique				PT « traditionnelle » - JAN			PT « traditionnelle » - Aisance aquatique			« Citoyens du sport »			« Héritage 2024 »						
Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb pers firmées prev	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev	Montant	Nb struct subv	Nb enfants bénéf prev				Montant
2015	1 000 000 €	207	16 823	- €	0	0	509 588 €	285	54 044	- €	0	0	- €	0	0	- €	0	0	1 509 588 €	492	71 487	
2016	- €	0	0	- €	0	0	414 207 €	185	25 746	- €	0	0	1 487 054 €	351	31 029	- €	0	0	1 901 361 €	536	57 375	
2017	- €	0	0	- €	0	0	250 092 €	114	35 580	- €	0	0	1 484 909 €	302	34 066	987 402 €	236	26 044	2 723 093 €	662	96 000	
2018	- €	0	0	- €	0	0	551 426 €	198	34 980	- €	0	0	- €	0	0	1 559 067 €	366	53 957	2 111 093 €	564	88 987	
2019	- €	0	0	1 000 000 €	55	762	18 315	2 985 663 €	474	78 795	- €	0	0	- €	0	0	- €	0	0	3 985 663 €	529	97 310
2020	- €	0	0	700 000 €	20	2 075	9 318	2 080 877 €	351	49 490	673 155 €	111	19 093	- €	0	0	- €	0	0	3 454 082 €	482	78 001
2021	- €	0	0	700 000 €	21	1 789	4 518	2 539 523 €	495	73 305	1 746 370 €	269	48 270	- €	0	0	- €	0	0	4 985 893 €	785	126 093
2022*	- €	0	0	1 466 900 €	25	2 749	7 883	1 714 919 €	363	72 493	1 534 418 €	240	48 411	- €	0	0	- €	0	0	4 716 237 €	626	128 737
Total	1 000 000 €	207	16 823	2 400 000 €	119	5226	32 351	9 282 066 €	2 465	424 953	2 419 525 €	620	67 463	2 972 053 €	663	66 215	2 547 069 €	602	80 001	20 620 703 €	4 040	615 343

* Données OSIRIS au 19/01/2023.

En 2021, les services déconcentrés ont pu utiliser des crédits du fonds territorial de solidarité pour compléter leur enveloppe "Plan de prévention des noyades et prévention de l'Aisance aquatique".

En 2022, les services ont pu transférer une partie de leur enveloppe "part territoriale - autres" vers la prévention des noyades (JAN et/ou AA)

** Pour 2018, 531 structures ont bénéficié d'une subvention JAN / la somme du nombre de structures financées PT et H2024 est supérieur (564), une même structure pouvant bénéficier de plusieurs subventions (sur différents dispositifs)

*** Les montants n'intègrent pas les emplois et les apprentis dont les missions concernent l'apprentissage de la natation.

Il convient d'ajouter 60 000 € pour 2017 et 213 637 € pour 2018 d'aides à l'emploi et à l'apprentissage consacrées à l'apprentissage de la natation. Aucun nouveau dossier en 2019.

SYNTHESE DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE

appels à projets nationaux 2019-2022

2019	Volet « classes bleues » 44 projets retenus : 425 300€		Volet « formation » 11 projets retenus : 574 700€		Enveloppe : 1 M€ 85 projets reçus, 74 projets éligibles, 55 projets retenus
	16 associations soutenues : 143 100€	28 collectivités soutenues : 282 200€	4 associations soutenues : 231 000€	5 collectivités soutenues : 82 200€	
2020	6 fédérations pour 432 000€	11 collectivités pour 112 000€	6 établissements publics pour 156 000€		Enveloppe : 700 K€ 23 projets reçus, 20 projets retenus
2021	5 fédérations pour 374 000€	10 collectivités pour 145 000€	6 établissements publics pour 181 000€		Enveloppe : 700 K€ 28 projets reçus, 21 projets retenus
2022	7 fédérations pour 822 300€	8 collectivités pour 235 300€	8 établissements publics pour 409 300€		Enveloppe : 1,5 M€* 38 projets reçus – 23 projets retenus

* Le reliquat de 33 100€ a été réorienté sur d'autres dispositifs

DOCUMENTS ET LIENS RESSOURCES

L'Aisance aquatique à l'Agence nationale du Sport : <https://www.agencedusport.fr/aisance-aquatique>

Note de service PST 2023 (dont JAN et Aisance aquatique, à venir) :

<https://www.agencedusport.fr/documentations/documents-officiels>

Appel à projets 2022 (clôturé, AAP 2023 à venir) : <https://www.agencedusport.fr/actualites/lancement-de-ledition-2022-de-lappel-projets-national-formation-lencadrement-de-laisance>

Plan 5000 terrains de sports (dont bassins mobiles) : [https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2023-01/ANS ES 2023-01 Note de service 2023-Plan 5000 terrains de sport.pdf](https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2023-01/ANS_ES_2023-01_Note_de_service_2023-Plan_5000_terrains_de_sport.pdf)

Note de service équipements structurants 2023 et note de service mise en accessibilité (à venir) :

<https://www.agencedusport.fr/documentations/documents-officiels>

Site ressources ministère des sports : <https://www.sports.gouv.fr/prevention-des-noyades-607>

Un plan en 4 axes pour lutter contre les noyades

Axe1 : Promouvoir une approche responsable de l'environnement aquatique

Axe2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Axe3 : Remedier à la pénurie d'enseignants

Axe 4 : Favoriser la création d'équipements dédiés à l'apprentissage

Axe 3 : remédier à la pénurie d'enseignants

- **Test d'entrée BP JEPS AAN** plus ouvert (arrêté rénovation du BPJEPS AAN du 29 juillet 2021)
- **Accès au titre de MNS pour les diplômés de 2 nouvelles licences STAPS** (EM et APAS + l' UESSMA = titre de MNS) **et 1 diplôme du MS** (DEJEPS triathlon + CS SSMA = titre de MNS)
- Campagne sur les opportunités d'emploi avec **Pôle emploi**
- **Etats généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique**

Axe 1 : Promouvoir une approche responsable de l'environnement aquatique

Axe 2 : Optimiser l'apprentissage de la natation

Axe 3 : Mettre fin à la pénurie d'enseignants

Axe 4 : Favoriser la création ou l'usage d'équipements dédiés à l'apprentissage

FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

CHIFFRES CLÉS ET ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS (2019-2022)

2^e type d'équipement structurant le plus soutenu (derrière les salles multisports) par l'Agence depuis 2019 :

195 dossiers – 80,23 M€

2019 : création de l'enveloppe **Plan Aisance Aquatique (PAA)** dédiée à la construction/rénovation lourde de piscines.

- 2019 : 14 M€
- 2020 – 2022 : 12 M€/an

Taux maximal de demande de subvention : **20 %** (de la dépense éligible)

Dispositif ouvert aux seuls projets d'équipements localisés au sein de territoires urbains ou ruraux carencés (QPV, ZRR, CRTE ruraux, bassins de vie comprenant 50 % de la population en ZRR)

Outre le PAA, d'autres dispositifs tels que le **Plan de relance** (rénovation énergétique et modernisation des équipements) et le soutien aux Centres de Préparation aux Jeux (**CPJ**) ont permis d'accompagner de nombreux projets de construction/rénovation de piscines.

DÉTAILS DES DOSSIERS SOUTENUS PAR ENVELOPPE ET PAR ANNÉE

Enveloppes	2019		2020		2021		2022		Total 2019-2022	
	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)	Nombre de dossiers financés	Montants attribués (M€)
<i>Plan Aisance Aquatique</i>	33	14	27	12	30	12	23	12	113	50
<i>Equip. de niveau local*</i>	8	5,85	4	1,4	0	0	0	0	12	7,25
<i>Outre-mer et Corse**</i>	4	1,78	2	0,19	0	0	0	0	6	1,97
<i>Plan de relance national</i>	0	0	0	0	8	7,17	4	5,46	12	12,63
<i>Plan de relance régional</i>	0	0	0	0	22	5,14	2	0,53	24	5,67
<i>PEP national</i>	0	0	0	0	0	0	12	1,01	12	1,01
<i>PEP régional</i>	0	0	0	0	0	0	13	0,59	13	0,6
<i>CPJ</i>	0	0	0	0	0	0	2	0,25	2	0,25
<i>HN-HP</i>	0	0	0	0	0	0	1	0,85	1	0,85
Total	45	21,63	33	13,59	60	24,31	57	20,69	195	80,23

*comprend 1 projet spécifique et 1 projet au titre des crédits régionalisés en 2020

**pour 2020 il s'agit de deux projets financés au titre des crédits régionalisés Outre-mer et Corse

FOCUS SUR LES BASSINS MOBILES

Entre 2019 et 2021, les bassins mobiles ou flottants étaient **éligibles au titre du PAA**.

Depuis 2022, ce type de bassin est uniquement éligible au titre du **Plan 5000 terrains de sport** et figure parmi les équipements prioritaires avec un objectif fixé à 200 bassins mobiles sur la période 2022/2024.

Financements depuis 2019 :

- 2019 : 22 bassins – 644 000 €
- 2020 : 6 bassins – 428 884 €
- 2021 : 20 bassins – 447 000 €
- 2022 : 25 bassins – 1 615 670 €

Soit **73 bassins mobiles/flottants** pour un montant total de subventions de **3 135 554 €**

DISPOSITIFS 2023 OUVERTS AUX PISCINES

Nouveauté : regroupement des piscines au sein des enveloppes dédiées aux équipements structurants de niveau local (crédits régionalisés) :

Construction/rénovation des piscines

>>> **Enveloppe des équipements structurants de niveau local (20,5 M€) et Plan Outre-mer (7 M€)** – Crédits totalement déconcentrés -

Note de service en cours de finalisation : diffusée début mars 2023

- Taux de subvention : 20 % maximum (dérogatoire en outre-mer)
- Ouvert aux seuls **territoires carencés** en métropole et à l'ensemble des territoires ultramarins

Mise en accessibilité (uniquement) d'une piscine

>>> **Enveloppe mise en accessibilité (2 M€)** - *Note de service en cours de finalisation : diffusée début mars 2023*

- Travaux permettant de garantir et de développer une **pratique sportive dédiée aux publics à handicap**
- Taux de subvention : 80 % maximum
- Ouvert à tout type de territoire

Acquisition de bassins mobiles

>>> **Plan 5000 terrains de sport** – *Note de service diffusée le 27 décembre 2022*

- Taux de subvention : entre 50 et 80 % (jusque 100 % en territoire ultramarin)
- **Ouvert à tous les territoires** mais priorité donnée aux territoires carencés

Favoriser la création ou l'usage d'équipements dédiés à l'apprentissage

- Convention avec les bases militaires disposant d'un bassin pour usage scolaire
- Convention avec les acteurs de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air